

**Le CFA de l'Hospitalisation Privée
vous propose de vous former par la voie de l'apprentissage au:**

Diplôme d'État Infirmier

(convention avec de nombreux IFSI en OCCITANIE)

Diplôme d'État Aide Soignant

(convention avec de nombreux IFAS en OCCITANIE)

Diplôme d'État Masseur Kinésithérapeute

(convention avec l'IFMK de Montpellier)

Master 2 Management Stratégique des Organisations de Santé
(CESEGH / MOMA / Université Montpellier)

Master 2 Droit et Gouvernance des Établissements de Santé
(CEERDS/ UFR de Droit et Science Politique / Université Montpellier)

Master 2 Pratiques Juridiques et Judiciaires

(UFR de Droit et Science Politique / Université Montpellier)

Certificat Secrétaire Médical et Médico-social Niveau IV

(convention avec l' IRFSS de la Croix-Rouge de Grabels)

**Pour toute information complémentaire,
vous pouvez contacter:**

Laurence AUPERRIN, Responsable Administrative
Emilie SOUILLART, Assistante de Direction

Maison de l'Hospitalisation Privée

288 rue Hélène Boucher - 34174 Castelnaud le Lez Cedex

Tel : 04 99 51 22 30 - Fax : 04 30 63 60 05

✉ cfa-hp@fhp-lr.com

🌐 www.fhp-lr.com

La Maison de l'Hospitalisation Privée (MHP) à Castelnaud le Lez regroupe
la Fédération de l'Hospitalisation Privée Occitane (FHP)
et les organismes de formation de l'hospitalisation privée :
IFSI, IFAS et IFAP (Castelnaud le Lez et Perpignan) : Institut de Formation en Soins Infirmiers,
Aides Soignants et auxiliaires de Puériculture.
CFA : Centre de Formation des Apprentis.
FCS : Formation Conseil Santé.

MASTER 2 MANAGEMENT STRATÉGIQUE DES ORGANISATIONS DE SANTÉ EN APPRENTISSAGE



**Avec l'Apprentissage, construisons ensemble votre
projet de formation et d'insertion professionnelle**

**L'Hospitalisation Privée
un choix qui compte pour notre territoire**



Présentation de la formation



Union de l'ISEM et de l'PAES

Ce Master est un diplôme national de niveau 7, inscrit automatiquement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Délivré par l'Université de Montpellier, il sanctionne une formation assurée conjointement par des enseignants universitaires et des intervenants professionnels. En prise directe avec les problématiques du secteur sanitaire et médico-social, cette formation est soutenue par les instances professionnelles représentatives du secteur.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- ◇ Former et perfectionner des cadres dirigeants ou fonctionnels de hauts niveau dans le secteur
- ◇ Former des gestionnaires polyvalents en conjuguant une connaissance de base des sciences de gestion et une connaissance approfondie du secteur sanitaire et médico-social dans ses dimensions économiques, sociales et managériales.

LES COMPÉTENCES VISÉES :

- * Faire de la veille sur les évolutions de son environnement et anticiper les transformations et innovation possibles afin d'orienter les décisions stratégiques
- * Appliquer et mettre en œuvre des politiques et pratiques traduisant les orientations et priorités en plans d'actions et budgets, de choisir un mode de financement et de pouvoir interpréter les multiples indicateurs de performance
- * Développer des process, des démarches Qualités, innovations,...
- * Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, problématiques et la complexité d'une situation afin de proposer des solutions adaptées en respect des évolutions de la réglementation.
- * Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- * Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe.

DURÉE DE LA FORMATION :

Le volume des cours est de 400 heures réparties sur 12 mois. Ces enseignements sont complétés par la signature d'un contrat d'apprentissage d'un an.

MODALITÉ DE FORMATION ET EVALUATION:

UE 1 : MANAGEMENT DES ORGANISATIONS DE SANTE

- Management stratégique et marketing
- Finance et contrôle de gestion
- Management des risques et gestion de la qualité
- Management et systèmes d'information
- Organisation et Gestion des Ressources Humaines

UE.2 : CONTEXTE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DE LA SANTE

- Droit social
- Droit de la régulation des activités sanitaires et médico-sociales (Planification,
- Autorisations coopération, inspection, contrôle, appel à projet...)
- Droit des patients et des résidents
- Responsabilité civile et pénale

UE.3 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DES ORGANISATIONS DE SANTE

- Économie de la santé
- Économie comparative des systèmes de santé
- Économie de la protection sociale
- Économie du handicap / Economie des retraites

U.E.4 : GESTION DES ETABLISSEMENTS

Option parcours sanitaire ou Option parcours Médico-social

CYCLE de CONFERENCES

- Stratégies, enjeux et perspectives du secteur
- Politiques de santé, culture et sociologie du secteur
- Développement durable et management responsable

U.E.5 : MÉMOIRE

Rédaction et soutenance d'un mémoire

Principe de l'apprentissage

INTERET POUR L'APPRENTI

L'apprenti est un jeune travailleur de moins de 30 ans en formation initiale alternée lié à son employeur par un contrat d'apprentissage.

Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.

Par la signature du contrat d'apprentissage, l'étudiant devient salarié et dispose par conséquent de 5 semaines de congés payés par an à poser sur les semaines libérées par l'institut de formation. Afin de permettre une véritable alternance et éviter une discontinuité de la formation, chaque période de cours est suivie d'une période de présence chez l'employeur.

La formation par apprentissage au M2 Management Stratégique des Organisations de Santé se déroule sur 12 mois durant lesquels le CFA propose aux apprentis d'acquérir :

- un diplôme tout en étant rémunéré
 - une expérience professionnelle au sein d'un établissement sanitaire ou médico-social
- L'apprenti en Master 2, futur cadre gestionnaire des établissements, sera formé aux exigences et aux spécificités de la profession.

PERIODE DE SIGNATURE DES CONTRATS

Les inscriptions à la formation se font directement auprès du CESEGH (dossier à télécharger). Le nombre d'étudiants est limité à une vingtaine; l'admission se fait par une sélection sur dossier. Un entretien de motivation ou un test peut être envisagé en fonction des résultats de la présélection. Pour les étudiants admis en formation, les contrats d'apprentissage peuvent être signés avec un établissement de santé sur l'ensemble du territoire français trois mois avant le début du cycle de formation.

SALAIRE DE L'APPRENTI

| 18 / 20 ans | 21 / 25 ans | 26 ans et + |
|---------------------------------|---------------------------------------|--|
| 51 % du SMIC Soit 775.82 € * | 61 % du SMIC ou SMC soit 927.94 €* | 100 % du SMIC ou SMC, correspondant à l'emploi occupé soit 1521.22 € * |

Sur un smic brut horaire, soit 1539.42 € mensuels sur 35h

INTERET POUR L'EMPLOYEUR

- Contribuer à l'insertion professionnelle d'un jeune en lui permettant d'acquérir des compétences sur un poste en rapport avec un diplôme visé en l'occurrence gestionnaire en établissement de santé,
- Renforcer les liens entre les lieux de la pratique professionnelle et les espaces de formation, favoriser la transmission des compétences par le recrutement d'un jeune accompagné par un maître d'apprentissage identifié au sein de l'entreprise,
- Décliner la gestion prévisionnelle des emplois et compétences en intégrant dans les équipes un futur professionnel qui partage déjà les valeurs et les bonnes pratiques de l'entreprise.